

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-sept novembre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 27 novembre 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :

Edwige ZANCHI  
 Jean Jacques VAISSIER  
 Raymonde THESSANDIER  
 Jacques SERRAT  
 Michel PAPON  
 Georges ALBESSARD  
 Geneviève RONGERE  
 Jacqueline BORNE  
 Gilles FRUTIERE  
 Sabine RIVET  
 Sylvie FENIES  
 Claudine HEBRARD  
 Guillaume POINAT  
 Cyrille ROLLIN  
 Audrey LAFARGE  
 Samuel LEBEAUX  
 Andrée BROUSSE  
 Gérard VIOLE  
 Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,  
 Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,  
 Elisabeth BALADUC ayant donné pouvoir à Michel PAPON,  
 Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI  
 Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Gilles FRUTIERE,  
 Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Guillaume POINAT,  
 Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Gérard VIOLE.

Etais absent :

Julien CHAMBON

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2025-12-03 / 20

Mise à disposition des salles communales dans le cadre des élections municipales 2026

Madame le Maire expose qu'il revient au conseil municipal de fixer, en tant que de besoin, la contribution due à raison de l'utilisation des salles communales, notamment par les candidats aux prochaines élections municipales.

Madame le Maire propose de mettre à disposition gratuitement les salles municipales aux candidats des prochaines élections municipales de mars 2026.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2144-3,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

**DECIDE** de mettre à disposition gratuitement, les salles communales, aux candidats des prochaines élections municipales de mars 2026, sous réserve de disponibilité et de demande préalable écrite, via le formulaire de demande de salle.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 03 décembre 2025

Le Maire,

Edwige ZANCHI



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet [www.mauriac.fr](http://www.mauriac.fr) :

10 DEC. 2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1